

MACHINES-OUTILS



Matériel vibrant



Compacteurs tandem

AMMANN ARX 12 - ARX 110

Poids: 1.400 - 4.600 kg

Veuillez nous contacter pour configurer votre machine

CODE ARTICLE:

ARX ..

Disponible en
LOCATION



Compacteurs tandem

Matériel vibrant

MACHINES-OUTILS

Pilonneuses



AMMANN ACR 70D

Poids: 83 kg - Largeur de travail: 280 mm
Force centrifuge: 16 kN
Moteur YANMAR L48 N5 - puissance: 3,2 kw

CODE ARTICLE:

ACR70D

Disponible en
LOCATION

AMMANN ATR 30

Poids: 29 kg - Largeur de travail: 130 mm
Force centrifuge: 2 kN
Moteur HONDA GX35 - puissance: 1,1 kw

CODE ARTICLE:

ATR30



AMMANN ATR 60C

Poids: 62 kg - Largeur de travail: 280 mm
Force centrifuge: 11,5 kN
Moteur HONDA GX100 - puissance: 2,2 kw

CODE ARTICLE:

ATR60C

Disponible en
LOCATION



AMMANN ATR 60P

Poids: 62 kg - Largeur de travail: 280 mm
Force centrifuge: 11,5 kN
Moteur HONDA GRX120 - puissance: 2,7 kw

CODE ARTICLE:

ATR60P

Disponible en
LOCATION





AMMANN ATR 68C

Poids: 68 kg - Largeur de travail: 280 mm

Force centrifuge: 13 kN

Moteur HONDA GX100 - puissance: 2,2 kw

CODE ARTICLE:

ATR68C

Disponible en
LOCATION



AMMANN ATR 68P

Poids: 68 kg - Largeur de travail: 280 mm

Force centrifuge: 13 kN

Moteur HONDA GRX120 - puissance: 2,7 kw

CODE ARTICLE:

ATR68P

Disponible en
LOCATION



_ACCESSOIRES POUR PILONNEUSES

Pièds autres dimensions

DANS LA MÊME RUBRIQUE:

Roues de transport

Préfiltre cyclonique

Compteur horaire

Plaques vibrantes hydrostatiques 2 arbres



AMMANN APH 1000TC (TELECOMMANDEE)

Poids: 715 - 747 kg - Largeur de travail: 650 - 800 mm

Force centrifuge: 63 kN

Moteur HATZ 1D90V - puissance: 10,9 kw

CODE ARTICLE:

APH1000TC

Disponible en
LOCATION

AMMANN APH 50

Poids: 350 kg - Largeur de travail: 600 - 750 mm

Force centrifuge: 50 kN

Moteur HATZ 1D60S - puissance: 7 kw

CODE ARTICLE:

APH50

Disponible en
LOCATION



AMMANN APH 60

Poids: 464 kg - Largeur de travail: 700 - 850 mm

Force centrifuge: 60 kN

Moteur HATZ 1D81S - puissance: 10 kw

CODE ARTICLE:

APH60

Disponible en
LOCATION

_ACCESSOIRES POUR PLAQUES VIBRANTES H2

Système de mesure ACE

DANS LA MÊME RUBRIQUE:

Démarrage électrique

Souche Vulkollan

Plaque d'usure

Compteur horaire



Plaques vibrantes hydrostatiques 3 arbres



AMMANN APH 100-20

Poids: 675 - 727 kg - Largeur de travail: 800 - 950 mm

Force centrifuge: 100 kN

Moteur HATZ 1D90S - puissance: 10,9 kw

CODE ARTICLE:

APH100-20

Disponible en
LOCATION

AMMANN APH 110-95

Poids: 778 - 830 kg - Largeur de travail: 800 - 950 mm

Force centrifuge: 110 kN

Moteur KUBOTA D1105 - puissance: 17,5 kw

CODE ARTICLE:

APH110-95

Disponible en
LOCATION



AMMANN APH 55

Poids: 362 kg - Largeur de travail: 600 - 750 mm

Force centrifuge: 55 kN

Moteur HATZ 1D50S - puissance: 7 kw

CODE ARTICLE:

APH55

Disponible en
LOCATION



AMMANN APH 65

Poids: 471 kg - Largeur de travail: 700 - 850 mm

Force centrifuge: 65 kN

Moteur HATZ 1D81S - puissance: 10 kw

CODE ARTICLE:

APH65

Disponible en
LOCATION





AMMANN APH 85

Poids: 760 kg - Largeur de travail: 800 - 950 mm

Moteur KUBOTA D902 - puissance: 17,8 kw

CODE ARTICLE:

APH85

Disponible en
LOCATION



_ACCESSOIRES POUR PLAQUES VIBRANTES H3

Plaque d'usure

DANS LA MÊME RUBRIQUE:

Démarrage électrique

Souche Vulkollan

Système de mesurage ACE



Plaques vibrantes marche avant



AMMANN APF 10

Poids: 54 kg - Largeur de travail: 330 mm
 Force centrifuge: 10,5 kN
 Moteur HONDA GRX120 - puissance: 2,7 kw

CODE ARTICLE:

APF10

Disponible en
LOCATION

AMMANN APF 12

Poids: 69 kg - Largeur de travail: 400 mm
 Force centrifuge: 12 kN
 Moteur HONDA GRX120 - puissance: 2,7 kw

CODE ARTICLE:

APF12

Disponible en
LOCATION



AMMANN APF 15

Poids: 80 - 84 kg - Largeur de travail: 400 - 500 mm
 Force centrifuge: 15 kN
 Moteur HONDA GRX120 - puissance: 2,7 kw

CODE ARTICLE:

APF15

Disponible en
LOCATION



AMMANN APF 20

Poids: 106 kg - Largeur de travail: 500 mm
 Force centrifuge: 20 kN
 Moteur HATZ 1B20 - puissance: 3.2 kw

CODE ARTICLE:

APF20

Disponible en
LOCATION





AMMANN APF 20H

Poids: 88 kg - Largeur de travail: 500 mm

Force centrifuge: 20 kN

Moteur HONDA GRX160 - puissance: 3,4 kw

CODE ARTICLE:

APF20H

Disponible en
LOCATION



_ACCESSOIRES POUR PLAQUES VIBRANTES

Arrosage

DANS LA MÊME RUBRIQUE:

Compteur horaire

Souche Vulkollan

Roues de transport



Plaques vibrantes réversibles



AMMANN APR 22

Poids: 118 kg - Largeur de travail: 400 mm

Force centrifuge: 23 kN

Moteur HATZ 1B20 - puissance: 3,2 kw

CODE ARTICLE:

APR22

Disponible en
LOCATION

AMMANN APR 22H

Poids: 100 kg - Largeur de travail: 400 mm

Force centrifuge: 23 kN

Moteur HONDA GRX160 - puissance: 3,4 kw

CODE ARTICLE:

APR22H

Disponible en
LOCATION



AMMANN APR 25

Poids: 135 - 146 kg - Largeur de travail: 380 - 500 mm

Force centrifuge: 25 kN

Moteur HATZ 1B20 - puissance: 3,2kw

CODE ARTICLE:

APF25

Disponible en
LOCATION



AMMANN APR 30

Poids: 215 - 243 kg - Largeur de travail: 500 - 600 mm

Force centrifuge: 32 kN

Moteur HONDA 1B30 - puissance: 4,5 kw

CODE ARTICLE:

APR30

Disponible en
LOCATION

**AMMANN APR 30H**

Poids: 199 - 213 kg - Largeur de travail: 500 - 600 mm

Force centrifuge: 32 kN

Moteur HONDA GX270 - puissance: 6kw

CODE ARTICLE:**APR30H**Disponible en
LOCATION**AMMANN APR 40**

Poids: 269 - 284 kg - Largeur de travail: 600 mm

Force centrifuge: 42 kN

Moteur HONDA 1B30 - puissance: 4,5 kw

CODE ARTICLE:**APR40**Disponible en
LOCATION**AMMANN APR 40H**

Poids: 263 kg - Largeur de travail: 600 mm

Force centrifuge: 42 kN

Moteur HONDA GX270 - puissance: 6 kw

CODE ARTICLE:**APR40H**Disponible en
LOCATION**_ACCESSOIRES POUR PLAQUES VIBRANTES R**

Compteur horaire

DANS LA MÊME RUBRIQUE:

Arrosage

Souche Vulkollan

Roues de transport

Démarrage électrique

Rouleaux de tranchée

AMMANN RAMMAX 1575

Poids: 1340 - 1440 kg - Largeur de travail: 640 - 850 mm

Force centrifuge: 36 + 75 kN

Moteur YANMAR 3TNV80F - puissance: 14,6 kw

CODE ARTICLE:

ARR15/75

Disponible en
LOCATION



AMMANN RAMMAX 1585

Poids: 1305 - 1395 kg - Largeur de travail: 630 - 850 mm

Force centrifuge: 86 kN

Moteur HATZ 2G40 - puissance: 13,2 kw

CODE ARTICLE:

ARR15/85



Rouleaux de tranchée

Matériel vibrant

MACHINES-OUTILS

Rouleaux vibrants à guidage manuel



AMMANN ARW 65

Poids: 719 kg - Largeur de travail: 650 mm

Force centrifuge: 11 + 21 kN

Moteur HATZ 1D42S - puissance: 6,1 kw

CODE ARTICLE:

ARW65

Disponible en
LOCATION

AMMANN ARW 65Y

Poids: 712 kg - Largeur de travail: 650 mm

Force centrifuge: 11 + 21 kN

Moteur YANMAR L100N - puissance: 6,1 kw

CODE ARTICLE:

ARW65Y

Disponible en
LOCATION



_ACCESSOIRES POUR ROULEAUX VIBRANTS

Démarrage électrique

DANS LA MÊME RUBRIQUE:

Compteur horaire

Vibrairs, vibreurs, aiguilles vibrantes



AIGUILLE VIBRANTE

Aiguilles vibrantes 200Hz/42V
 Ø 36 mm - long. Aiguille 360 mm
 avec sécurité thermique, gaine 5 m, câble 15m

CODE ARTICLE:

IR36T

Disponible en
LOCATION

DANS LA MÊME RUBRIQUE:

IR50T	Ø 50 mm - long. Aiguille 360 mm
IR50TG	tête caoutchouc Ø 50 mm - long. Aiguille 360 mm
IR60T	Ø 60 mm - long. Aiguille 400 mm
IR65T	Ø 65 mm - long. Aiguille 420 mm



AIGUILLE VIBRANTE A CONVERTISSEUR INTEGRE

Aiguilles vibrantes avec convertisseur intégré 50Hz/230V - 1,5 kva
 et sécurité thermique, gaine 5 m, câble 15 m
 Ø 36 mm - long. Aiguille 360 mm

CODE ARTICLE:

IN36

Disponible en
LOCATION

DANS LA MÊME RUBRIQUE:

IN50	Ø 50 mm - long. Aiguille 360 mm
IN60	Ø 60 mm - long. Aiguille 400 mm



AIGUILLE VIBRANTE PNEUMATIQUE

Aiguilles vibrantes avec pointe caoutchouc - 6 bars - longueur 2,00m
 Ø 25 mm - consommation 400 l/min

CODE ARTICLE:

SUPAIR25

Disponible en
LOCATION

DANS LA MÊME RUBRIQUE:

SUPAIR35	Ø 35 mm - consommation 500 l/min
SUPAIR45	Ø 45 mm - consommation 700 l/min



AIGUILLE VIBRANTE PNEUMATIQUE

Aiguilles vibrantes avec pointe caoutchouc - 6 bars - longueur 2,00m
Ø 55 mm - consommation 830 l/min

CODE ARTICLE: **SUPAIR55**Disponible en
LOCATION

DANS LA MÊME RUBRIQUE:

SUPAIR65	Ø 65 mm - consommation 1150 l/min
SUPAIR75	Ø 75 mm - consommation 1400 l/min



CONVERTISSEUR

Convertisseurs électroniques de fréquence - 50Hz, IP44
230V mono., 1,5kva, 2 prises CEE 42V
2 x Ø 50 ou 1 x Ø 60

CODE ARTICLE: **IN150**Disponible en
LOCATION

DANS LA MÊME RUBRIQUE:

INB250	230V mono., 2,5kva, 2 prises CEE 42V 2 x Ø 60
INB300	400V mono., 3,0kva, 2 prises CEE 42V 2 x Ø 60



REGLE VIBRANTE - HUSQVARNA

Règles vibrantes avec moteur Honda essence
alu 2 mètres

CODE ARTICLE: **4F20022**

DANS LA MÊME RUBRIQUE:

4F20023	alu 3 mètres
----------------	--------------

§1 Généralités

Article 1: Les présentes conditions générales s'appliquent aux contrats de vente conclus entre les sociétés COMAT SA, COMAT LOCATION SA ou COMAT Matériel Sàrl (le vendeur) et le client, à l'exclusion de toutes autres conditions, sauf accord écrit signé par un des administrateurs de la société. Elles ne s'appliquent pas aux locations, ni aux réparations de matériel.

§2 Formation du contrat

Article 1: La commande lie l'acheteur, elle vaut contrat

Article 2: En cas d'annulation d'une commande par le client, le vendeur pourra exiger le paiement d'une indemnité égale à 25 % du prix du contrat

§3 Transfert de risques

Article 1: La conclusion du contrat emporte immédiatement transfert du risque de la chose à charge de l'acquéreur.

Article 2: Lors du transport et durant des travaux d'amélioration, les risques de la chose sont donc à charge de l'acheteur. En cas de dépôt de la marchandise dans les stocks du vendeur, les risques de la chose sont également à charge de l'acheteur

§4 Paiement

Article 1: Les factures sont payables au comptant dans les 30 jours de leur date d'émission

Article 2: Lorsque, par dérogation à l'article 1er, des délais de paiement ont été expressément accordés, tout retard, même partiel, de paiement d'une ou de plusieurs échéances, entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable l'exigibilité immédiate du solde entier à échoir

Article 3: Lorsque, par dérogation à l'article 1er, des réductions et escomptes ont été accordés, ces derniers ne sont applicables que si la facture est intégralement réglée dans les délais prévus. Dans le cas contraire, les escomptes et réductions ne trouveront plus application et le montant intégral de la facture doit être réglé

Article 4: Les factures non réglées à leur échéance porteront de plein droit intérêt aux taux prévu par la loi du 18 avril 2004 et la directive du 16 février 2011, augmenté de 50%, et ce dès la date d'échéance, de plein droit et sans qu'une quelconque mise en demeure ne soit nécessaire, sans préjudice de tous autres dommages et intérêts

Article 5: Conformément aux articles 8 et suivants de la loi du 18 avril 2004, respectivement l'article 6 de la directive du 16 février 2011, tout rappel ou mise en demeure sera refacturé à titre de frais à hauteur de 25,- EUR. Si un recouvrement judiciaire s'avère nécessaire, un minimum de 1000 EUR de frais d'avocats sera à charge du client

Article 6: Par dérogation à l'article 4, les factures non réglées à leur échéance rédues par un consommateur final porteront intérêt au taux légal

§5 Astreinte

Article 1: En cas de non-paiement du solde du prix à l'échéance, le débiteur s'oblige à verser au créancier une indemnité correspondant à 10 % du solde impayé par jour de retard. Cette indemnité est due de plein droit, sans mise en demeure préalable, du seul fait du non-respect de la date d'échéance par le débiteur

Article 2: Pour autant que le débiteur soit un consommateur final, cette astreinte est ramenée à 50,- EUR par jour de retard

§6 Paiement d'un acompte

Article 1: Un acompte correspondant à 30 % du montant de la commande peut être demandé au moment de la formation du contrat. Le solde sera dû au moment de la livraison

Article 2: Il est précisé expressément qu'un acompte versé ne vaut pas faculté de dédit et ne donne pas droit à l'acheteur de renoncer au contrat

Article 3: Tout acompte versé restera acquis au vendeur en cas d'incident d'exécution ou de résiliation du contrat imputable au client

§7 Réclamations

Article 1: Toute contestation relative à la facture doit être faite sous forme écrite dans un délai de 10 jours. Passé ce délai, la facture est considérée comme dûment acceptée

§8 Livraison

Article 1: Les délais ou dates de livraisons portés par le vendeur sur ses offres ou confirmations de commande n'ont qu'un caractère purement indicatif. Ils ne peuvent en aucun cas constituer de la part du vendeur un engagement ferme de livrer à date fixe, ni justifier l'annulation de la commande par le client, ni donner lieu à dommages et intérêts ou pénalités de retard

Article 2: Aussi longtemps que le client n'exécute pas une quelconque de ses obligations, les termes et délais se trouvent automatiquement prorogés

Article 4: Le client s'engage à tenir le vendeur indemne de tous frais de procédure et d'avocat
consommateur est en droit d'émettre une mise en demeure de livrer dans le mois. Le délai de s'exécuter ne pourra être inférieur au mois. Passé ce délai, le consommateur sera en droit de mettre fin au contrat

§9 Réserve de propriété

Article 1: Par dérogation à l'article 1583 du Code civil, tout matériel vendu reste la propriété du vendeur jusqu'au paiement intégral du prix et de ses accessoires

Article 2: Pendant la durée de la réserve de propriété au profit du vendeur, l'acheteur prend à charge tous les risques de perte, de détérioration, même par cas fortuit ou de force majeure

Article 3: Tant qu'il ne s'est pas acquitté de la totalité du prix de vente ainsi que de tous ses accessoires, l'acheteur s'interdit d'aliéner, de donner en gage le bien, y compris le gage sur fonds de commerce, ou de diminuer autrement la valeur du matériel. Il s'engage également à ne pas entraver une éventuelle récupération du bien par le vendeur, notamment en l'exportant ou en l'intégrant dans un autre objet.

Article 4: A défaut d'apurement de la dette, le vendeur peut, conformément à l'article 116 du Code de Commerce, après mise en demeure notifiée par lettre recommandée au débiteur, faire procéder à la vente publique des biens donnés en gage

§10 Conformité de la marchandise et garanties

Article 1: Sauf stipulation contraire expresse, le vendeur n'accorde aucune garantie autre que la garantie légale

Article 2: Par dérogation à l'article 1 et en application de l'article 6 de la loi du 24 avril 2004, respectivement de l'article 7 de la directive du 25 mai 1999, le vendeur accorde aux consommateurs une garantie de 2 ans pour les biens neufs et une garantie d'un an pour les biens d'occasions

Article 3: Le vendeur se réserve le droit de remplacer la marchandise qui est l'objet du contrat par une marchandise équivalente lorsque la première n'est plus disponible

Article 4: Lors de la livraison de la marchandise, le client s'engage à vérifier la marchandise et à dénoncer immédiatement toute non-conformité ou tout vice apparent ou facilement décelable

Article 5: Le client s'engage à dénoncer par lettre recommandée toute non-conformité et tout vice non prévu par l'article 3 dans un délai de 7 jours à partir de sa découverte

Article 6: La garantie cesse de plein droit si l'acheteur procède lui-même ou fait procéder par des tiers non expressément agréés par le vendeur à des réparations ou transformations quelconques.

Article 7: La garantie ne couvre pas l'usure normale. Elle ne s'applique pas non plus lorsque le défaut est dû à une utilisation anormale, non-conforme ou fautive, notamment lorsque l'entretien n'est pas effectué selon les prescriptions du constructeur ou s'il n'est pas donné suite aux invitations de vérifications techniques

§11 Clause résolutoire

Article 1: Le vendeur se réserve le droit de poursuivre la résolution du contrat en cas d'inexécution par l'acheteur d'une quelconque de ses obligations. Le contrat sera résolu 15 jours après l'envoi d'une mise en demeure préalable par le vendeur et les marchandises devront être restituées sans autre formalité

Article 2: L'acheteur s'engage à ne pas s'opposer à cette récupération et à rendre le bien dès mise en demeure. En cas d'opposition injustifiée, les dommages et intérêts pour non récupération sont évalués forfaitairement à 1.500,- EUR

Article 3: En cas de récupération du bien l'acheteur s'engage à indemniser le propriétaire pour la diminution de la valeur subie par le bien, y compris l'utilisation et l'usure normale, la détérioration ou la destruction, les frais de récupération ainsi qu'à rémunérer selon les prix habituellement pratiqués, l'usage qu'il avait de la chose. Pour se faire indemniser, le vendeur est en droit de se servir sur la partie du prix déjà payée par le client, lequel ne saurait exiger restitution que si le vendeur a été indemnisé de tout préjudice subi

§12 Dispositions finales

Article 1: Le client déclare expressément renoncer à faire valoir des conditions générales propres

Article 2: Le contrat sera régi en ce qui concerne sa formation, sa validité, son interprétation et son exécution par le droit luxembourgeois

Article 3: En cas de litige, les Tribunaux de Luxembourg-Ville seront seuls compétents

Les articles présentés dans ce catalogue sont un extrait de notre programme de vente qui n'est en aucun cas exhaustif. Contactez-nous pour des informations supplémentaires ou tout renseignement.

COORDONNEES ET HORAIRES

COMAT SA | COMAT LOCATION SA | COMAT Matériel Sàrl

10, rue des Bruyères L-1274 HOWALD

Tél: (+352) 49 61 21 | Fax: (+352) 40 22 74 | E-Mail: comat@comat.lu

HEURES D'OUVERTURE

Lundi - Vendredi: 7h30 - 12h00 | 12h30 - 17h00 | Samedi: 8h00 - 12h00

<http://www.comat.lu>

DEPÔT DE COFFRAGE

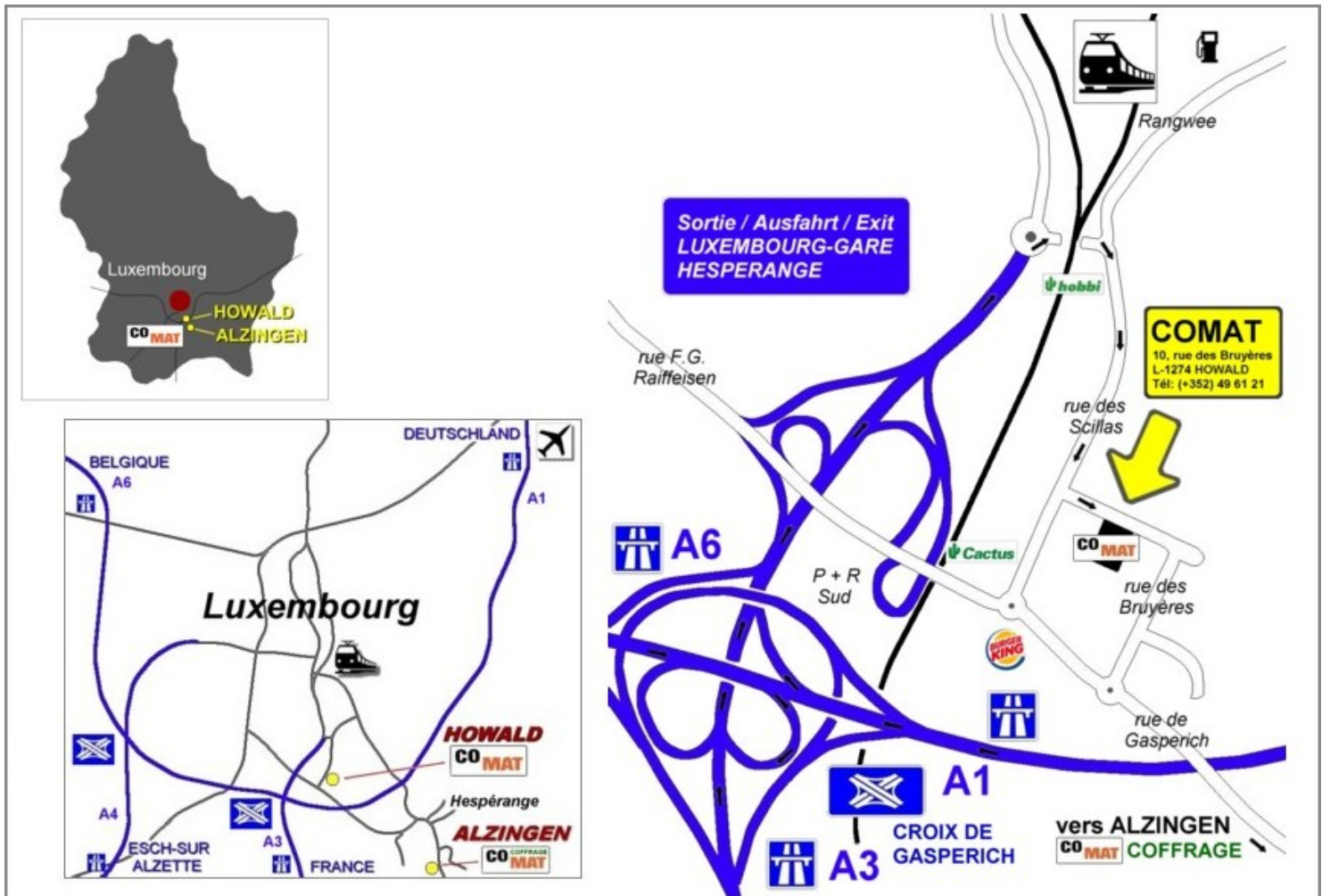
580, route de Thionville L-5888 ALZINGEN

Tél: (+352) 49 61 21 - 300 | E-Mail: comat@comat.lu

HEURES D'OUVERTURE

Lundi - Vendredi: 7h30 - 12h00 | 13h00 - 16h00 | Samedi fermé

PLAN D'ACCES



autoroutes venant de Metz, Arlon ou Trèves | direction Luxembourg, sortie Luxembourg-Gare et Hespérange | ensuite direction Luxembourg-Gare, au rond-point à la fin de l'autoroute à droite | passage par un petit tunnel | puis première rue à droite (rue des Scillas) ensuite première rue à gauche (rue des Bruyères)

TABLE DES MATIERES

MACHINES-OUTILS	page0
Matériel vibrant	page1
<i>Compacteurs tandem</i>	page2
<i>Pilonneuses</i>	page3
<i>Plaques vibrantes hydrostatiques 2 arbres</i>	page5
<i>Plaques vibrantes hydrostatiques 3 arbres</i>	page6
<i>Plaques vibrantes marche avant</i>	page8
<i>Plaques vibrantes réversibles</i>	page10
<i>Rouleaux de tranchée</i>	page12
<i>Rouleaux vibrants à guidage manuel</i>	page13
<i>Vibrants, vibreurs, aiguilles vibrantes</i>	page14

Les articles présentés dans ce catalogue sont un extrait de notre programme de vente qui n'est en aucun cas exhaustif. Contactez-nous pour des informations supplémentaires ou tout